

CHAMBRE DES COMMUNES

de la guerre. Qu'on me permette de répéter une petite histoire entendue dans ma circonscription. Le candidat conservateur disposait d'un haut-parleur. On s'adressait aux gens par l'intermédiaire de cet appareil pour leur demander ce que le gouvernement libéral avait fait pour eux. Après avoir entendu cela, un chaud conservateur se présenta à ma salle de comité en déclarant que cette question l'avait fait réfléchir. Lorsque je me suis enrôlé, disait-il, mes études secondaires n'étaient qu'à moitié terminées. Je n'ai jamais eu l'occasion de les achever. Mon fils, qui a fait la seconde guerre, était au même point que moi dans ses études au moment de son enrôlement. Il est revenu depuis et il a été diplômé de l'Université de Toronto, grâce à l'aide reçue du ministère des Affaires des anciens combattants.

Je suis sûr que plusieurs des votes obtenus par le parti libéral lors des dernières élections ont été donnés par des familles dont certains membres avaient pu terminer leurs études, après leur retour de la guerre, grâce à l'aide du ministère des Affaires des anciens combattants. Je tiens à signaler au ministre une ou deux améliorations qui pourraient être apportées à la réglementation. Voici ma découverte d'il y a à peine quelques jours. Un étudiant a terminé son cours d'étude pendant l'année où il jouissait d'un crédit. Il a passé environ la moitié de ses examens écrits au cours de l'année en question, puis trois ou quatre examens après la fin de l'année. Je constate que pour ce motif, le ministère des Affaires des anciens combattants ne veut pas tenir compte du

rang qu'il a mérité en cette dernière année, bien qu'il se soit classé dans la deuxième liste. Il ne veut pas non plus lui accorder une autre année d'étude, mais exige qu'il refasse son année antérieure, prétextant qu'il a passé deux examens après l'expiration de l'année où il jouissait d'un crédit et que par conséquent les règlements ne permettent pas de tenir compte de cette année-là.

Je suis sûr que les rédacteurs des règlements n'ont jamais voulu les rendre tellement sévères qu'à cause d'une simple formalité, ils priveraient d'une autre année de formation universitaire un jeune ex-combattant aussi méritant. Ayant pris la peine de déterminer combien d'autres anciens combattants aux études à l'Université de Toronto étaient atteints par cette décision, je constate qu'il y en a de dix à douze. Je demande au ministre de faire disparaître cette formalité, car ces jeunes gens ont droit, en raison de leur succès scolaire de l'an dernier, de bénéficier de tous les avantages que cela leur confère, même si l'année où ils jouissaient d'un crédit a expiré avant qu'ils eussent passé leurs examens.

(Sur la motion de M. Noseworthy, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Je propose l'ajournement. Demain, nous poursuivrons le présent débat.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)